



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Compte-rendu de la réunion de la Commission Adultes du 14 avril 2014

Présents : Pascal AUBRY, Yvon EZANNO, Hervé HUARD, Damien PERNOT.

Ordre du jour

1. Organisation de l'open international 2014	1
2. Organisation du 35 Masters 2014	2
3. Organisation des interclubs adultes 2015	2

La séance est ouverte à 19h30 à la Maison des Sports de Rennes.

1. Organisation de l'open international 2014

Les dates sont fixées : 5-11 juillet 2014.

Tout est prêt en ligne sur le site de la compétition, sauf les tarifs de l'hébergement.

Actions :

- Hervé transmet à Pascal les tarifs de l'hébergement.
- Hervé transmet au Comité Directeur le budget prévisionnel (rappel : budget équilibré impérativement).

2. Organisation du 35 Masters 2014

La Commission charge Pascal de la modification du règlement avec les éléments suivants :

- Compétition ouverte à tous, y compris les licenciés hors département ;
- Cadence : 30 min. + 15 sec./coup ;
- 9 rondes : deux le samedi après-midi, quatre le dimanche, trois le lundi ;
- Système Suisse, puis Système Coupe sur les 5 ou 4 dernières rondes ;
- 1^{er} prix : 200€, affichage de la liste des prix au plus tard avant la 4^e ronde ;
- Coût de l'inscription : 20€ adultes / 10€ jeunes

Actions : Pascal fait l'homologation du tournoi.

- Pascal modifie l'affiche.
- Hervé transmet à Pascal les possibilités de restauration (traiteur).
- Hervé cherche 5 bénévoles pour la buvette (un par demi-journée).
- Pascal fait l'annonce (attente des éléments de restauration).

3. Organisation des interclubs adultes 2015

Pour la première fois, la gestion des compétitions inférieures à la Nationale 4 est confiée aux Comités Départementaux.

Deux propositions sont étudiées :

- Deux divisions : Départementale 1 et 2
- Une seule division avec deux poules géographiques puis deux poules Haute et Basse.

Après débat, la première proposition est adoptée, prenant en compte les remarques remontées par les présidents des clubs du département..

La Commission charge Pascal de l'élaboration du règlement avec les éléments suivants :

- La Départementale 1 comportera huit équipes de quatre joueurs, en 2015 : Betton B, Betton C, Dinard, Domloup C, Liffré B, Montauban-de-Bretagne, Rennes Paul Bert D, Vezin-le-Coquet
- Les équipes devront confirmer leur participation à la Départementale 1 au plus tard le 8 septembre 2014.
- La Départementale 2 comportera les autres équipes (4 joueurs également), inscription au plus tard le 22 septembre 2014.
- Les ententes entre clubs seront possibles en Départementale 2, sans possibilité de montée en Départementale 1.
- En fin de saison, les deux derniers de Départementale 1 descendent en Départementale 2, les deux premiers de Départementale 2 accèdent à la Départementale 1.
- En cas de désistement, les équipes éligibles à la Départementale 1 sont par ordre de priorité :
 - Les équipes les mieux classées de la Départementale 2 la saison précédente ;
 - Les équipes rétrogradées en Départementale 2 la saison précédente ;
 - Les nouvelles équipes n'ayant participé à aucun championnat la saison précédente.
- Brulages :
 - Un joueur ne peut jouer dans une équipe s'il a déjà joué trois fois (ou plus) en division supérieure.

- En Départementale 1, à partir de la deuxième ronde, l'équipe doit comporter au moins un joueur ayant déjà joué pour l'équipe lors des rondes précédentes ;
- Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées en Départementale 1, un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe au cours de la saison.
- Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées en Départementale 2, un joueur ayant participé au championnat dans une des équipes peut participer dans une seule autre équipe de son club dans ce championnat, pour un seul match
- Arbitrage :
 - Les rencontres en Départementale 1 et Départementale 2 doivent être arbitrées par un licencié A âgé d'au moins 16 ans.
 - Lors des rassemblements, les rencontres peuvent être arbitrées par un seul joueur, y compris d'une autre rencontre de Départementale 1 ou 2 (pour les autres divisions, le règlement national s'applique).
- Forfait d'équipe :
 - Une équipe n'alignant pas au moins 3 joueurs est considérée forfait.
 - Pénalités :
 - Départementale 1 : amende de 50€, défaite 3-0 et remboursement des frais kilométriques le cas échéant
 - Départementale 2 : amende de 20€, défaite 3-0 et remboursement des frais kilométriques le cas échéant
- Forfaits individuels :
 - Prévenus par téléphone au plus tard deux heures avant l'heure prévue de rendu de la feuille de match : pénalité sportive simple (-1)
 - Non prévenus par téléphone au plus tard deux heures avant l'heure prévue de rendu de la feuille de match : pénalité sportive (-1) et amende (20€ en Départementale 1, 10€ en départementale 2).
- Appels : création d'une Commission d'Appel au niveau Départementale qui sera compétente pour les compétitions jeunes et adultes, composée de trois membres et deux suppléants.
- Directeur des championnats : Hervé HUARD
- Direction des groupes : Damien PERNOT

Actions :

- Pascal lance un appel à volontaires pour la Commission d'Appel ;
- La Commission Adultes valide la proposition de règlement avant validation par la Commission Technique.

4. Composition de la Commission Adultes

La Commission Adultes est désormais la suivante :

- Pascal AUBRY
- Yvon EZANNO
- Hervé HUARD (coordination)
- Damien PERNOT

La séance est levée à 22h20.